

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

70-41 PATE ZINC-ALU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

SODITEC S.A.S.

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : 67400 Illkirch

Téléphone : +33 (0)3 88 55 29 40

Télécopie : +33 (0)3 88 67 85 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr - Internet : www.metaflux.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (Information - I.N.F.S.) : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU

Mise à jour : 07.10.2020

Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) :

5.0.1 (5.0.0)

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35-XXXX ; N°CE : 918-668-5; N°CAS : 64742-95-6

Poids : $\geq 20 - < 25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411 EUH066

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-XXXX ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids : $\geq 10 - < 25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

ZINC EN POUVRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119467174-37-XXXX ; N°CE : 231-175-3; N°CAS : 7440-66-6

Poids : $\geq 10 - < 25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

ALUMINIUM EN POUVRE (STABILISÉE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529243-45-XXXX ; N°CE : 231-072-3; N°CAS : 7429-90-5

Poids : $\geq 10 - < 25$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Sol. 1 ; H228 Water-react. 2 ; H261

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486659-16-XXXX ; N°CE : 265-150-3; N°CAS : 64742-48-9

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-41-4

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Chronic 3 ; H412

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

2-BUTANONE-OXIME ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539477-28-XXXX ; N°CE : 202-496-6; N°CAS : 96-29-7

Poids : $\geq 0,5 - < 1$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Carc. 1B ; H350 STOT SE 1 ; H370 STOT RE 2 ; H373 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H336

Limites de concentrations spécifiques

: (ETA - dermique : 1100 mg/kg) • (ETA - par voie orale : 100 mg/kg)

TOLUÈNE ; N°CE : 203-625-9; N°CAS : 108-88-3

Poids : $< 0,5$ %

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Repr. 2 ; H361d STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Appliquer la mousse en grandes quantités, car elle sera détruite. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU

Mise à jour : 07.10.2020

Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) :

5.0.1 (5.0.0)

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 4.3

Tenir à l'écart de

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 20 ppm / 88 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : H, Y

Version : 27.10.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 884 mg/m³

Remarque : Skin

Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

:

Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m³

Remarque : Skin

Version : 20.06.2019

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

:

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : Y

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Version : 27.10.2020
2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)
:
Valeur seuil : 0,3 ppm / 1 mg/m³
Limitation de crête : 8(I)
Remarque : Y, H, Sh
Version : 27.10.2020

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)
:
Valeur seuil : 50 ppm / 190 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : H, Y
Version : 27.10.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)
:
Valeur seuil : 100 ppm / 384 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)
:
Valeur seuil : 50 ppm / 192 mg/m³
Remarque : Skin
Version : 20.06.2019

Valeurs limites biologiques

ALUMINIUM EN POWDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)
:
Paramètre : Aluminium / Urine (U) / En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 50 µg/g Kr
Version : 13.03.2020

ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)
:
Paramètre : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 250 mg/g Kr
Version : 13.03.2020

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)
:
Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 25 mg/l
Version : 13.03.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)
:
Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil : 25 mg/l
Version : 13.03.2020

TOLUÈNE ; N°CAS : 108-88-3
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)
:
Paramètre : Toluole / Sang complet (B) / après la fin de l'exposition (h): 0
Valeur seuil : 600 µg/l
Version : 13.03.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

:
Paramètre : Toluole / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 75 µg/l
Version : 13.03.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 903 (D)
:
Paramètre : o-crésol / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus ; En cas d'exposition à long terme: après plusieurs couches superposées
Valeur seuil : 1,5 mg/l
Version : 13.03.2020

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

NAPHTHA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 25 mg/kg
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 150 mg/m³

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 3,72 mg/m³

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur seuil : 289 mg/m³

2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 3,33 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 9 mg/m³

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 500 mg/m³

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 77 mg/m³

ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur seuil : 5 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	83 mg/kg
XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur seuil :	289 mg/m ³
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	888 mg/kg
XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7	
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur seuil :	180 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : Caoutchouc butyle

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,3 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type : A

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

8.3 Indications diverses

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : Liquide

Couleur : argenté

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	140 - 180 °C
Point éclair :		env.	32 °C
Température d'auto-inflammabilité :		>	465 °C
Limite inférieure d'explosivité :			1 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			7 Vol-%
Pression de la vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible
Densité :	(20 °C)	env.	1,09 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		Aucune donnée disponible
Viscosité :	(20 °C)	env.	280 mPa*s
Teneur en COV maximale (CE) :			49 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			49 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Vive réaction avec: Comburant, fortes. Formation de: Peroxydes.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix calculé

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (ALUMINIUM EN POWDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 15900 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (ZINC EN POWDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 900 mg/kg
Paramètre : DL50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 4300 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 1000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU

Mise à jour : 07.10.2020

Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) :

5.0.1 (5.0.0)

Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 4200 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation
Dose efficace : > 20 mg/m³
Paramètre : LC50 (2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 4,83 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (NAPHTHA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5610 - 7630 mg/m³
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 10000 ppm
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (NAPHTHA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5000 mg/l
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 7,6 mg/l
Temps d'exposition : 1 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 5410 mg/m³
Méthode : OCDE 403
Paramètre : LC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 6350 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7)

Espèce : Cochon d'Inde

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Résultat : Sensibilisants.
Méthode : OCDE 406
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénéité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Peut être absorbé par la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	330 - 780 µg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	7,6 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC50 (2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Évaluation :	Non nocif pour les poissons jusqu'à la concentration testée.
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Espèce :	Poisson
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	5,4 mg/l

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : LC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 9640 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203
Paramètre : LC50 (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 9,2 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 50 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : NOEC (ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISÉE) ; N°CAS : 7429-90-5)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace : 0,169 mg/l
Temps d'exposition : 60 D

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 9714 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : EC50 (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : 3,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202
Paramètre : LC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace : > 10000 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (ZINC EN POUDRE - POUSSIÈRES DE ZINC (STABILISÉES) ; N°CAS : 7440-66-6)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 5,2 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Paramètre : EC50 (XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 175 mg/l
Paramètre : EC50 (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 15,41 mg/l
Temps d'exposition : 40 h
Paramètre : EC50 (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Espèce : Toxicité bactérielle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

Dose efficace : > 99 mg/l
Temps d'exposition : 10 min
Méthode : OCDE 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DThO) (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES ; N°CAS : 64742-95-6)
Inoculum : Biodégradation
Taux de décomposition : 78 %
Durée du test : 28 D
Méthode : OECD 301F
Paramètre : Biodégradation (NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-48-9)
Inoculum : Biodégradation
Taux de décomposition : 77 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301F
Paramètre : Biodégradation (ÉTHYLBENZÈNE ; N°CAS : 100-41-4)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 70 - 80 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Paramètre : DBO (% de DCO) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : 53 %
Durée du test : 5 D
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Paramètre : Diminution du COD (2-BUTANONE-OXIME ; N°CAS : 96-29-7)
Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : env. 70 %
Durée du test : 18 D
Méthode : OECD 302B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

08 01 11 - Abfälle aus HZVA von Beschichtungen (Farben, Lacke, Email), Klebstoffen, Dichtmassen und Druckfarben. (Farb- und Lackabfälle, die organische Lösemittel oder andere gefährliche Stoffe enthalten.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PAINT (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGERS AROMATIQUES · ZINC EN POWDRE)

Transport maritime (IMDG)

PAINT (NAPHTA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · ZINC POWDER)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT (NAPHTA (PETROLEUM), LIGHT AROMATIC · ZINC POWDER)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger :



3 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger :



3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger :



3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 30, 40, 48

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

< 5 % hydrocarbures aliphatiques

> 30 % hydrocarbures aromatiques

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

14. Désignation officielle de transport de l'ONU

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : 70-41 PATE ZINC-ALU
Mise à jour : 07.10.2020
Date d'édition : 30.09.2021

Version (Révision) : 5.0.1 (5.0.0)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages
ECHA : Substances pré-enregistrées
ECHA : Substances enregistrées
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.